

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2015

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Date de la convocation : 03/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

L'an deux mille quinze et le dix du mois de juillet à neuf heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 62

En exercice : 62

PRESENTS : Jérôme VIAUD, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Mireille BOULLE, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Magali CONESA, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Gérard DELHOMEZ, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Christophe MOREL, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Joël PASQUELIN, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Geneviève PISCITELLI, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Christiane REQUISTON, André ROATTA, David VARRONE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET

POUVOIRS DE : Mekia ADDAD à Magali CONESA, André ASCHIERI à Marie-Louise GOURDON, Franck BARBEY à Valérie COPIN, Muriel CHABERT à Jean-Paul CAMERANO, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL à Myriam LAZREUG, Jean-Marc DEGIOANNI à Mireille BANCEL, Jean-Marc DELIA à Jérôme VIAUD, Anne-Marie DUVAL à Nicole NUTINI, Fabrice LACHENMAIER à Paul EUZIERE, Roland RAIBAUDI à Gilles PEROLE, Marie-Claude RENARD à Gérard DELHOMEZ, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Gilles RONDONI à Dominique BOURRET, Jonathan TURRILLO à Christophe MOREL

EST PARTI EN COURS DE SEANCE : Jacques VARRONE à la délibération n°130

ABSENTS : Pierre BORNET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Yvon MICHEL, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jean-Claude ZEJMA

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI



DL2015_119 : Convention de mise à disposition de locaux et services annexes à titre payant entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux de Canal Belletrud

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de locaux et services annexes d'une durée de un an, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux du Canal Belletrud pour un loyer annuel de 30 000 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition des locaux et services annexes à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux du Canal Belletrud ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 011, imputation 6132, au budget 2015.

DL2015_120 : Convention de mise à disposition du site de Malamaire à Valderoure

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Commune de Valderoure et le SMED ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

DL2015_121 : Convention opérationnelle « habitat en multi-sites » n°2 - Signature de l'avenant n°2 à la convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier PACA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°2 à la convention opérationnelle « habitat en multi-sites » n°2 établie entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, visant à porter le montant de l'engagement de l'EPF PACA de 7 à 10 millions d'euros HT ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle « habitat en multi-sites » n°2 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à engager tout acte et à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

DL2015_122 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Signature de l'avenant n°2 à la convention d'OPAH CAPG et des documents annexes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°2 à la convention d'OPAH CAPG sur la période allant du 25 mars 2013 au 24 mars 2016 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention d'OPAH CAPG mars 2013 - mars 2016 ;
- DE RAPPELER que cet avenant n'a aucune incidence sur les enveloppes financières de la communauté d'agglomération préalablement définies relatives aux subventions travaux et aux prestations de suivi-animation.

DL2015_123 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) de la Ville de Grasse - Subvention à un propriétaire occupant

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER dans le cadre établi par l'avenant n°1 à la convention d'OPAH RU de la Ville de Grasse et par la délibération, l'aide de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au propriétaire occupant suivant :

Propriétaire OPAH-RU_PO n°14 : Monsieur Rhida GUILOUCHI
Nature des travaux : réfection des planchers de la copropriété
Logement subventionné : 25 rue Amiral de Grasse / 18 rue Augustins - 06130 GRASSE
Subvention CAPG : 225,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement de la subvention de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le dossier cité ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- DE DIRE que le crédit correspondant est inscrit au budget 2015, au chapitre 204, article 20422, sous fonction 70, programme 0083 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de cette subvention.

DL2015_124 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse et par la délibération, les aides de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aux propriétaires occupants suivants :

Propriétaire OPAH2-PO n°40 : M. NIZIO Thomas
Nature des travaux : PO - Energie
Logement subventionné : 41 chemin des Mas 06130 GRASSE
Subvention CAPG : 3 000,00 €
Prime CAPG : 500,00 €
Avance part régionale : 1 500,00 €

Propriétaire OPAH2-PO n°41 : Mme LEBRAS Brigitte née VOISIN
Nature des travaux : PO - Energie
Logement subventionné : 395 chemin de Carel 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE
Subvention CAPG : 3 000,00 €
Prime CAPG : 500,00 €
Avance part régionale : 1 500,00 €

Propriétaire OPAH2-PO n°42 : Monsieur et Madame EL ASRI Abdelslam
Nature des travaux : PO - Energie
Logement subventionné : 160 avenue de Maubert 06130 GRASSE
Subvention CAPG : 3 000,00 €
Prime CAPG : 500,00 €
Avance part régionale : 1 500,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2015 et suivants au chapitre 204, article 20422, sous fonction 73, programme 0083 et au chapitre 27, article 27632, sous fonction 73, programme 0083 ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- DE SOLLICITER du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH n°2, conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

DL2015_125 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Subventions aux propriétaires bailleurs

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse et par la délibération, les aides de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au propriétaire occupant suivant :

Propriétaire OPAH2-PB n°1 : Monsieur René ROUSTAN

Nature des travaux : PB - Energie - Loyer social

Logement subventionné : 474-520 avenue de la République 06550 La Roquette-sur-Siagne

Subvention CAPG : 2 196,10 €

Prime CAPG : 500,00 €

Avance part régionale : 1 098,05 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour le dossier cité ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2015 et suivants au chapitre 204, article 20422, sous fonction 70, programme 0083 et au chapitre 27, article 27632, sous fonction 70, programme 0083 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- DE SOLLICITER du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH n°2, conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

DL2015_126 : Opération de construction neuve de 15 logements locatifs sociaux « Les Mirabelles » (PLUS/PLAI/PLS) à Mouans-Sartoux - OPH Cannes et Rive droite du Var - Garantie totale d'emprunts

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°35155 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur ;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes et Rive droite du Var ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération, notamment la convention de réservation de logements.

DL2015_127 : Opération de construction neuve de 50 logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI), résidence « Le Maupassant » à Mouans-Sartoux - OPH Cannes et Rive droite du Var - Garantie totale d'emprunts

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE RAPPORTER la délibération n°355 en date du 26 septembre 2014 relative à la garantie des emprunts selon les caractéristiques du contrat de prêt n°11270 par laquelle le président était autorisé à signer la convention de garantie des emprunts n°20140926_355A1 du 10 octobre 2014 et la convention de réservation de logement n°20141024_386A2 du 10 novembre 2014 ;
- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du nouveau contrat de prêt n°35077 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir au nouveau contrat de prêt n°35077 qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur ;
- D'ETABLIR une nouvelle convention de garantie d'emprunts et une nouvelle convention de réservation de logements sur la base du nouveau contrat de prêt n°35077 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes et Rive droite du Var ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

DL2015_128 : Opération de construction neuve de 33 logements séniors (PLS), résidence Albert à Mouans-Sartoux - SEML HABITAT 06 - Garantie totale d'emprunts

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE RAPPORTER la délibération n°134 en date du 7 février 2014 relative à la garantie des emprunts selon les caractéristiques du contrat de prêt initial par laquelle le président était autorisé à signer la convention de garantie des emprunts du 4 mars 2014 ;
- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du nouveau contrat de prêt n°34539 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir au nouveau contrat de prêt n°34539 qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur ;
- D'ETABLIR une nouvelle convention de garantie d'emprunts sur la base du nouveau contrat de prêt n°34539 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SEML HABITAT 06 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de garantie ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

DL2015_129 : Renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) - Versement d'une subvention

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :



- D'APPROUVER la modification de la subvention pour l'année 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 06), à hauteur de 15 000 € ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015 ;
- D'APPROUVER le versement de cette subvention de 15 000 € sur l'exercice 2015 ;
- D'ETABLIR une convention de participation financière entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

DL2015_130 : Opération d'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux PLS par la SA Immobilière Parloniam - Villa Amandine à Peymeinade - Garantie totale d'emprunts

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°36843 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur ;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA Immobilière Parloniam ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération, notamment la convention de réservation de logements.

Le président lève la séance à dix heures et vingt minutes.

Fait à Grasse, le 10 juillet 2015



Le Président

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

